ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97958

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre provisoire d'affaires poursuivies en 2010.

Texte de la réponse

En 2009, 673 684 affaires ont été poursuivies. Sont comptabilisées les poursuites contraventionnelles, correctionnelles, y compris celles concernant les mineurs et les ordonnances pénales, les saisines d'un juge d'instruction et les procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Cette donnée est issue des cadres du parquet. En raison du décalage dans la collecte des statistiques, les données 2010 ne seront disponibles qu'au deuxième semestre 2011.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97958
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 404
Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4317